

## ***Le BEC<sup>1</sup> aux quatre coins d'Bordeaux, éparpillé façon puzzle*** **Chronique d'un déni de gouvernance**

### Résumé

*Cet article offre une revue des développements qui ont conduit, par un déni de gouvernance et de mémoire de l'université, à l'expulsion de facto ou attendue du BEC et des autres clubs sportifs universitaires du territoire de leur campus d'origine. Il évoque les étapes interminables de négociations inégales qui n'en finissent pas entre une institution oublieuse de l'histoire de Bordeaux et un club sportif démunie de ressources et de soutien. Les têtes de chapitre s'inspirent des dialogues de Michel Audiard et la conclusion, de la pensée de Henri Bergson.*

*Phrases-clés : « Tontons flingueurs » ; « Qui c'est Raoul !... » ; « La puissance de feu d'un croiseur » ; le BEC : utilisateur-payeur, ou partenaire d'innovation ? ; et les querelles de ménage reprennent le dessus ; « En pleine paix ...un bourre-pif » ; Le fâcheux précédent du LUC ; « On ne laissera jamais tomber le BEC » : la Région Nouvelle Aquitaine aux côtés du BEC ; « J'corrèctionne pas, j'disperse » ; « ...avoir une histoire, c'est vivre ».*

---

L'Université de Bordeaux a décidé d'en finir avec la légende du club le plus ancien de France. La réalité d'aujourd'hui fait table rase de 125 ans d'histoire. L'avenir du BEC est hypothéqué par une institution qui balaie d'une main de fer docte, mercantile et bureaucratique les traces d'une utopie humaniste insolente sur ses terres allodiales.

### **« Tontons flingueurs »**

Les bécistes sont traités comme de vulgaires tontons flingueurs. Les vestiges de leurs passages festifs sur le campus universitaire de Pessac-Talence-Gradignan, seront éparpillés aux quatre coins de Bordeaux façon puzzle. Les dialogues de la négociation « unilatérale » Université vs BEC, bientôt décennale, auraient inspiré Michel Audiard.

On nous disait de ne pas écrire, de ne pas crier, de ne pas faire de vagues car le compromis était au bout du chemin. Quel compromis ? Celui que laissent deviner en filigranes les nombreux articles de presse qui viennent post mortem alerter le citoyen ordinaire dans les rubriques faits divers ? Et l'histoire ? Qui en parle ? Qui la rappelle ? Le lien séculaire entre le vieux club et sa cité universitaire est enterré, oublié, son histoire foulée au pied.

---

<sup>1</sup> Le Bordeaux Etudiants Club est le Doyen des Clubs universitaires français. Le BEC a fêté tristement en 2022 ses 125 ans d'existence. Club omnisport aux 2000 licenciés et aux quinze disciplines, son histoire et la multitude des trophées sportifs et olympiques qu'il a récoltés dans toutes les compétitions individuelles et collectives sont retracés dans l'ouvrage publié à l'occasion des 120 ans du Club. Voir « 1897-2017, 120 ans d'histoire du Bordeaux Etudiants Club », Préface de Alain Juppé, Les Editions de l'Entre-deux-Mers, 2017.

Le Président sortant de l'Université de Bordeaux, dix ans à la tête de l'institution, peut-il s'enorgueillir d'avoir gagné cette longue négociation de dupes confiée à ses seconds couteaux bureaucrates de l'organisation du sport à l'université?

Le Président entrant, tout frais émoulu en janvier 2022, aura beau jeu d'ignorer simplement les misérables dernières années de discussion qui n'ont abouti qu'à une impasse. Toutes ces tergiversations et manoeuvres dilatoires d'institutionnels mal intentionnés, pour reporter, d'échéance en échéance, le renouvellement de la convention d'occupation du territoire du campus.

En vertu de l'adage impérial « de minimis non curat praetor »<sup>2</sup>, Manuel Tunon de Lara ne daigna jamais prendre la plume ni la parole. Dean Lewis le fait avec la facilité d'oublier les détails d'un dossier sur lequel son prédécesseur ne s'est jamais penché avec bienveillance. Mais quoi de plus aisé, quand on arrive, de proposer de fausses solutions visuelles en oubliant le poids du passé. Ce sera donc à la grande Babylon universitaire seule —non pas à ses vertueux présidents de passage— que reviendra la cruelle et impopulaire responsabilité de fermer les portes du campus à la seule association sportive et éducative présente sur le terrain en temps ordinaire et durant les périodes de vacances universitaires.

En 2014, il y a huit ans déjà (!), l'Université commença à remettre en question l'acquis coutumier conféré au BEC par la désormais tristement fameuse convention d'occupation du territoire. On pensait que l'objectif d'arriver à un nouvel accord compatible avec les exigences financières de la réforme sur l'autonomie et la fusion des universités à Bordeaux, serait atteignable à un horizon temporel raisonnable.

### **« Qui c'est Raoul !... »**

Dès les premières tentatives de renouvellement de ce qu'en terme de revendication de groupe, on aurait appelé dans les conflits sociaux ordinaires français, un droit acquis, on comprit vite ce que les représentants de l'Université avaient en tête. Ils visaient certes l'objectif sacro-saint de rentabilité financière. Mais aussi, pourrait-on penser, la dégradation du statut honorifique du seul et unique Club universitaire de l'académie de Bordeaux; son humiliation par la stygmatisation de son nouveau statut d'utilisateur-payeur ordinaire de l'usage des terres de l'Université. Le Doyen des clubs universitaires de France depuis 125 ans, allait ainsi descendre de son piédestal de trublion protégé et reconnu des instances politiques, institutionnelles et universitaires. Et on verrait bien *« qui c'est Raoul ! »*

Par le fait du prince, l'Université se lavait les mains de ce dégat collatéral de la réforme en cours. Par la livraison du BEC à l'aigreur d'une corporation de gestionnaires du sport au sein de l'administration universitaire, le club désigné « club du siècle » en l'an 2000 par le Conseil général de la Gironde, tombait de facto au rang d'une anonyme association à but non lucratif, n'ayant plus aucun droit à faire valoir sur le territoire de l'université.

Certains ont pu penser que le manque de ressources et de dilligence des responsables bécistes avait conduit à cette situation et qu'aucune solution ne permettait à l'Université d'éviter la relégation et

---

<sup>2</sup> Le chef ne s'occupe pas des détails.

la mise à l'écart de ce nouveau 'SDF', comme s'il venait de s'installer illégalement sur son territoire...

### **« La puissance de feu d'un croiseur »**

Et puis vinrent les heures, les mois, les années de négociation du renouvellement de ce parchemin appelé convention d'occupation qui permettait au BEC, avant la réforme de l'autonomie des universités, de vivre en utilisant l'espace et les facilités sportives existantes jusqu'au 31 décembre 2021. Ce document accordait au club le droit de ne pas être jeté à la porte du territoire en reconnaissance du service rendu à l'histoire de l'Université, du Sport et de Bordeaux.

En un chemin de croix de presque dix ans, ce que l'on a appelé négociation, n'est pas venu à bout du simple objectif de renouveler une convention entre le pot de fer de l'Université et le pot de terre du BEC; la mise en perspective sur les deux plateaux disproportionnés de la balance de *la puissance de feu d'un croiseur* et du dénuement structurel d'une association de bénévoles. Un budget de 625 millions d'Euros, contre une dotation poussivement arrachée, bon an, mal an d'un million d'Euros... Comme s'il faisait sens de mettre en opposition les intérêts de deux camps d'une guerre picrocholine administrative qui opposerait les 57000 étudiants de l'Université aux 2000 licenciés du Club sportif omnisport du Bordeaux Etudiants Club !

Peut-on se retenir de crier à la caricature de processus à la française ?!

### **Le BEC : Utilisateur-payeur, ou partenaire d'innovation ?**

A ceux qui pensent que les « étudiants » du BEC ont, comme toujours, fait la fête, mal préparé leurs examens et rien offert sur le plateau de la balance des discussions, à part leur insouciance séculaire, nous allons montrer qu'ils se trompent. Que l'université oppose des preuves contradictoires ou se taise à jamais.

Le BEC, pour sa part, notamment à travers son journal trimestriel, a gardé la trace de ces négociations ou de ce que l'on a bien voulu en laisser transparaître.

Dès 2014, un groupe d'anciens du Club a proposé un projet intégré offrant des pistes novatrices dans une perspective « gagnant-gagnant » (win-win). Tout le monde y aurait gagné et nous serait épargné aujourd'hui, huit ans plus tard, le ridicule de laisser croire encore à la poursuite d'une négociation d'un accord sur le renouvellement de la convention d'occupation, bientôt un an après son expiration.

Ce que le BEC proposait à l'Université sur le campus était une opération en trois volets.

### ***Une académie du sport et de la santé***

Le volet le plus novateur et ambitieux était le développement d'une académie du sport et de la santé sur le modèle de l'Université Dalarna en Suède. Le club universitaire en serait l'un des animateurs-

clés sur le territoire du campus. L'opération, appuyée par les fonds du programme européen Erasmus et potentiellement de la Région et des entreprises, offrirait un laboratoire de développement des start-ups économiques (incubateur) en matière d'innovation dans le domaine des technologies du sport et de la santé. Des expérimentations *in situ* seraient effectuées avec la participation des athlètes-étudiants. Une « arena » comprenant toutes les facilités sportives et techniques d'expérimentation, d'entraînement et de compétition en serait le centre de gravité; le BEC contribuerait à son animation.

### ***Un réseau de clubs universitaires jumelés à Bordeaux***

Un deuxième volet viendrait ouvrir de nouveaux horizons de partenariats universitaires bénéficiant à la fois au BEC et à l'Université, à travers un réseau de clubs universitaires européens et de programmes d'échanges sportifs et socio-culturels entre les universités des villes jumelées avec Bordeaux.

### ***Un campus animé à longueur d'année***

Enfin, un troisième volet ouvrirait la voie d'une perspective d'aménagement, d'occupation et d'animation du campus universitaire, notamment dans les périodes de vacance universitaire et de sous-utilisation des infrastructures et bâtiments de l'Université dans la période estivale prolongée. Le BEC avait réfléchi à cette perspective sous l'impulsion de l'ancien Directeur de Cap Sciences-Bordeaux, Bernard Allaux. Une telle initiative aurait aussi donné au club une occasion unique de sortir de la routinière obligation comptable annuelle de l'équilibre budgétaire d'une petite association sportive lentement délaissée par les appuis publics. Elle aurait permis à l'ensemble du monde associatif et universitaire de dialoguer à la recherche d'un nouveau « logiciel » pour le club doyen, sans doute transposable aussi à la situation des autres clubs universitaires français.

On nous disait que l'Université, la mairie de Bordeaux et les autres municipalités autour du campus, avaient trouvé un grand intérêt à ces propositions. Mais de la coupe aux lèvres, il reste un geste. Ce geste jamais esquissé à ce jour.

### ***Et les querelles de ménage reprennent le dessus***

En fait de gestes, les préoccupations domestiques, la cuisine des particularismes internes et les soucis à court terme de rentabilité locative et de sécurité, revinrent dominer l'ordre du jour de négociations qui n'en finirent plus de s'enliser. On en était arrivé à un point d'incompréhension où le BEC se sentait déjà potentiellement dépouillé de toute protection juridique d'occupation et menacé de devenir le simple « utilisateur-payeur » ordinaire des facilités qui font la raison d'être de ses activités sportives et éducatives. Et, comprenez qui peut, il se voyait aussi réclamer par la partie « adverse » un accès privilégié aux activités du club pour le personnel administratif de l'organisation du sport au sein de l'Université et pour les familles de celui-ci. Et quoi encore ? Et de quel droit ?

Vint le jour fatal du 25 juillet 2022. Diriez-vous que faire instruire par huissier de justice une inspection de conformité de l'usage des locaux dans la maison cédée à votre métayer est un signe fort que les négociations pour sa reconduction continuent, alors que le bail a déjà expiré depuis des mois ?!!! C'est pourtant cette belle manière que l'Université fit au BEC au petit matin du 25 juillet

2022 tandis que l'AOT<sup>3</sup> d'occupation temporaire du territoire courait encore avant son renouvellement à long terme encore et toujours annoncé...

### **« En pleine paix ...un bourre-pif »,**

Ainsi se serait indigné Bernard Blier avec les mots de Michel Audiard ! Probablement la même définition de la paix qu'auront offerte au BEC les représentants de l'Université. Si tu veux la paix, prépare la guerre disaient les anciens. Et enclencher une procédure administrative, voire judiciaire, de la part d'une entité institutionnelle, n'est-ce pas plutôt la guerre que la paix ?

Paix sur le campus ? Ou bien paix par défaut d'occupant ?

Et maintenant ? Quatre mois après ce casus belli, faut-il encore croire à un avenir pour ce processus ? Un renouvellement du droit d'existence du BEC sur le campus ?

Soyons réalistes. Ce que l'avenir nous réserve est bien celui proféré par le *Raoul Volfoni* des Tontons Flingueurs... un avenir de dispersion et de morcellement des activités et pratiques sportives.

### **Le fâcheux précédent du LUC<sup>4</sup>**

Soyons réalistes, regardons à quels expédients quotidiens ont été réduits à Lille les occupants du LUC, le club universitaire homologue du BEC sur le campus de la métropole du Nord. Après des compromis arrachés en 2016, mais régulièrement remis en questions, il a fallu toute la force politique d'un tour de table des élus de la région, mobilisés par le poids historique de la Maire Martine Aubry, pour voir le LUC obtenir un droit d'utilisateur-payeur au coût exorbitant de 240.000 € de loyer par an, assorti d'une clause léonine de renouvellement semestriel du plan d'utilisation et d'une remise en question de l'autorisation d'occupation tous les deux ans.... Le LUC est, comme le BEC, resté un an sans accord d'occupation pour succéder à l'ancien bail emphytéotique des années 80. LUC comme BEC fut mis en demeure de vider les lieux. Son Club house, construit par le club, fut concédé au CROUS<sup>5</sup>, l'Université en devenant propriétaire à l'échéance du bail passé et dans la période de fragilité du vide juridique laissé. Le LUC est désormais fixé sur les conditions de sa nouvelle précarité juridique et financière. C'est là son moindre avantage, pourrait-on penser, sur le BEC qui attend encore à quelle sauce il sera mangé.

Faut-il encore, à ce prix, espérer que le patient survive à long terme avec une ordonnance médicale « *et une sévère* » du même type : planning d'occupation du campus qui évolue tous les six mois avec les inconvénients inacceptables qui en découlent pour le développement d'une saison sportive; siège administratif préfabriqué (Portakabins<sup>6</sup> dans le cas du LUC) à démonter tous les deux ans à l'échéance de l'autorisation d'occupation ; redevance annuelle exorbitante au regard de la mission, des ressources associatives et des appuis du club. Et pour finir, un lien pédagogique avec l'université qui est reconnu au prix de son financement majoritaire par le LUC. Demandez

---

<sup>3</sup> Autorisation d'Occupation Temporaire AOT (du territoire du campus universitaire)

<sup>4</sup> Lille Université Club (LUC), Club sportif universitaire membre de l'UNCU, fondé en 1921, 1<sup>er</sup> club omnisport au nord de Paris, 10000 adhérents.

<sup>5</sup> CROUS : centre régional des œuvres universitaires.

<sup>6</sup> Portakabins : conteneurs de bureau.

donc à une Start-up économique ou technologique si elle risquerait de se lancer dans la compétition et la concurrence avec une telle épée de Damoclès à court terme au-dessus de la tête !...

**« On ne laissera jamais tomber le BEC » :  
la Région Nouvelle Aquitaine aux côtés du BEC<sup>7</sup>**

S'il nourrit encore quelque espoir, le BEC, à la lumière du précédent du LUC, doit-il aussi penser qu'il aura toutes les forces politiques du type de celles de Lille alignées en rang serré pour l'aider ? Traversera-t'il indemne l'épreuve inégale et douloureuse des réunions d'un tour de table où le rejoindraient enfin la mairie de Bordeaux, les municipalités du campus, le Département, la Région et l'université ?

Ouvrier de la dernière heure, le président de la Région, Alain Rousset, sera-t'il payé en retour du même salaire que ceux qui ont travaillé avant lui au sauvetage du BEC ? Son engagement est important. Tout simplement, peut-être, parce qu'il n'a pas rechigné à faire une déclaration publique haut et fort comme on en a peu entendu de la part des poids lourds de la sphère politique métropolitaine. Et, certes jamais, de l'aréopage de gouvernance de l'université.

Soyons encore une fois réaliste, les bonnes intentions affichées par Alain Rousset pourront peut-être au moins entretenir l'espoir que ce tour de table semblable à celui de Lille se matérialisera. Que le Maire de Bordeaux, Pierre Hurmic, comme tous ses prédécesseurs, apportera une voix essentielle. Que les autres acteurs suivront. Et que l'université, en trainant les pieds, accompagnera le mouvement.

Mais, ne nous faisons aucune illusion, si la déclaration publique d'Alain Rousset est éloquente et explicite, elle a surtout le mérite de mettre le doigt sur une situation historiquement et humainement inacceptable, socialement injuste et politiquement sensible. En soi, c'est un grand pas vers la mobilisation de l'opinion mais dans un contexte où le petit BEC ne peut espérer défrayer dramatiquement la chronique et la scène médiatique trop encombrée de crises.

Ce que feront peut-être les décideurs de l'avenir du BEC à Bordeaux sera aussi difficile à accepter, sinon davantage, que ce qui s'est passé à Lille. Au mieux, pour avoir tant tardé, lui sera-t-il offert sur le campus une formule de coopération instaurant la pérennisation de la précarité. Comme le LUC, le BEC se verra peut-être offrir de sacrifier les bijoux de famille, de vendre les meubles et de rester sur site avec obligation de remettre en question sa présence à des échéances insupportables. Ce n'est pas viable, ni digne des valeurs que notre histoire a cultivées à travers l'existence des clubs universitaires de France.

Si c'est cela le sort du BEC à Bordeaux, celui du LUC à Lille, alors il en sera fini de l'espérance de survie des clubs membres de l'UNCU<sup>8</sup>. Alors les Universités auront donné le coup de grâce à la relation qui les liait aux vieilles associations sportives d'étudiants sur les campus universitaires. Alors, les Universités auront perpétré une sorte d'ethnocide contre leur propres associations de bénévoles et de pratiquants des disciplines sportives. Comme si elles avaient réduit l'accès à la

---

<sup>7</sup> Bordeaux : « On ne laissera jamais tomber le BEC » promet Alain Rousset. Sophie Serhani, Sud Ouest, 10.11.2022.

<sup>8</sup> UNCU : Union Nationale des Clubs Universitaires.

diversité des offres, des activités et des compétitions sportives en mettant dans deux mondes séparés les 55000 étudiants de l'université de Bordeaux et les 2000 licenciés du BEC.

Certes, la ville de Bordeaux ramassera les miettes du vieux Club. Lui assurera une survie végétative. Elle le fera car aucun maire de Bordeaux n'a jamais renié le pacte humaniste et socio-culturel qui forge l'appartenance du Doyen des clubs universitaires de France à sa métropole. Mais, il en sera fini à terme de sa présence sur le campus où son histoire, ses valeurs et l'esprit de ses missions l'ont établi.

### **« J'correctionne pas, j'disperse »**

La devise « mens sana in corpore sano » n'est pas, quant à elle, soumise à la reconduction d'un bail emphytéotique ou d'un titre d'occupation concédé selon le bon vouloir et l'arrogance des hommes qui représentent l'institution universitaire. C'est une devise qui sied mieux au vieux BEC dépourvu de ressources qu'à cette grande université qui l'abandonne. On pourra bien éparpiller les restes de son corps aux quatre coins de la cité. L'esprit du club, lui, n'est pas divisible et restera un et entier.

La rumeur béciste courra longtemps le long des chemins du campus universitaire. Comme l'« âme des poètes » de Charles Trénet avec son refrain : « longtemps, longtemps, longtemps après que les poètes ont disparu, leurs chansons courent encore dans les rues... »

Si par bonheur la chanson béciste, elle, éveillait un fond d'humanisme dans le cœur de la gouvernance universitaire, alors l'aréopage de négociateurs institutionnels dopés à l'héroïne du rendement locatif auront toujours la possibilité de lire le bel ouvrage qui retrace l'apport du BEC à 120 ans de culture et d'esprit sportif et universitaire. Ils le trouveront peut-être, éparpillé au milieu d'une multitude d'ouvrages que conservent et protègent des hérésies passagères les 38 bibliothèques des universités de Montesquieu, Montaigne, Segalen etc.

Mais surtout, ils apprendront un jour ou l'autre que l'esprit du BEC ne se négocie pas. Certes, le club aura pratiquement déguerpi physiquement du campus de Talence, Pessac, Gradignan par le fait du Prince. Mais sur le livre-mémoire des 120 ans du BEC, ils pourront méditer une citation qui vaut beaucoup mieux que leur comminatoire injonction qui ressemble au « ...j'dynamite. Je disperse. Et j'ventile »<sup>9</sup>, ce cri de ralliement des tontons flingueurs.

### **« ...avoir une histoire, c'est vivre »**

C'est à la pensée de Bergson que nous les renvoyons: « *La mémoire fait que nous avons une histoire, avoir une histoire c'est vivre* ». Le BEC a une histoire. Elle est celle de Bordeaux et de son Université. L'Université de Bordeaux ne peut oublier son histoire.

PhD

---

<sup>9</sup> Citation de Michel Audiard, tirée du film « Les tontons flingueurs » de Georges Lautner, 1963